



**MARCHÉ PUBLIC DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION**

**REFONTE DE L'INFRASTRUCTURE
RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET
INFORMATIQUE**

Date et heure limites de réception des offres :
lundi 13 mai 2024 à 12:00

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE
36 rue des Jardins
BP 231
26502 BOURG-LÈS-VALENCE CEDEX

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	REFONTE DE L'INFRASTRUCTURE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET INFORMATIQUE
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	À définir par le(s) titulaire(s)
	Négociation	Facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	5
1.1 - Objet.....	5
1.2 - Mode de passation.....	5
1.3 - Type et forme de contrat.....	5
1.4 - Décomposition de la consultation.....	5
1.5 - Nomenclature.....	5
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes.....	5
3 - Conditions relatives au contrat.....	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4 - Contenu du dossier de consultation.....	6
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
5.1 - Documents à produire.....	7
5.2 - Visite sur site.....	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
6.1 - Transmission électronique.....	9
6.2 - Transmission sous support papier.....	10
7 - Examen des candidatures et des offres.....	10
7.1 - Sélection des candidatures.....	10
7.2 - Attribution des marchés.....	10
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	12
8 - Renseignements complémentaires.....	13
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

REFONTE DE L'INFRASTRUCTURE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET INFORMATIQUE

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lots :

- lot 1 : Installation d'un câblage VDI blindé cat. 6A
- lot 2 : Refonte de l'architecture commutée Gigabit Etherne

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
32424000-1	Infrastructure de réseau
32523000-5	Infrastructures de télécommunications
50330000-7	Services d'entretien de matériel de télécommunications

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Aucune forme de groupement n'est imposée à l'attributaire.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra le préciser dans le document administratif unique valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue dans le document administratif unique valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le document administratif unique valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières (AE / CCAP) et ses annexes, à compléter
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) propre à chaque lot
- La trame de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) propre à chaque lot, à compléter
- Les plans

Il est téléchargeable gratuitement par chaque candidat à partir du profil acheteur de la Ville de Bourg-lès-Valence : <https://www.marches-publics.info/>

Il ne sera fait droit à aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

L'acheteur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pour les candidats au lot n° 1 :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique :
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent)
Déclaration du candidat (formulaire DC2 ou équivalent) ou, à défaut, déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin). Sont spécifiquement attendues des références de chantier en site occupé de minimum 200 prises.
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat. Il est attendu du candidat qu'il apporte la preuve qu'il dispose de personnel qualifié pouvant justifier de stages de formation dans les techniques de précâblage et dans la connaissance des procédures de certification des liaisons cuivre et fibre optique.
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat. Sont spécifiquement attendus : - la liste du matériel de certification des liaisons cuivre et optique dont dispose l'entreprise (ex. : DSX-5000, OTDR EXFO FTB-1...) - les certificats de calibration des outils cités dans la réponse à la consultation
Certificats de qualifications et/ou de qualité imposés : ISO 11801 Classe EA PL ou équivalent
Preuve de la certification par le fabricant du système de câblage dont il portera l'offre technique et dont il pourra apporter la garantie du fabricant sur une période de 25 ans (certification nominative : entreprise et techniciens qui seront affectés au chantier) : R&M ou équivalent

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour les candidats au lot n° 2 :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique :
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent)
Déclaration du candidat (formulaire DC2 ou équivalent) ou, à défaut, déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin). Sont spécifiquement attendues des références de chantier en site occupé de minimum 200 prises.

Preuve de la certification par le fabriquant des produits installés

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Le document administratif unique valant acte d'engagement (AE) et cahier des clauses administratives particulières (CCAP) dûment complété

La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dûment complétée

Un mémoire technique contenant :

- la présentation nominative de l'équipe dédiée à l'exécution du marché
- les fiches techniques de tous les matériels que le candidat propose d'utiliser dans le cadre de l'exécution du marché
- une note méthodologique décrivant la méthodologie d'intervention proposée pour la réalisation des missions objet du marché
- une note technique spécifique décrivant les modalités de la garantie proposée

Le mémoire technique doit répondre à tous les éléments mentionnés à l'article 7.2 du présent document pour ce qui concerne les critères d'attribution.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visite sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Une visite des sites d'intervention est organisée :

- soit le 02/05/2024 à 9H00
- soit le 03/05/2024 à 9H00

Les candidats intéressés par cette visite doivent impérativement s'inscrire préalablement par l'intermédiaire d'une correspondance sur le profil acheteur, onglet "Poser une question".

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://agysoft.marches-publics.info/>.

Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'acheteur. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres. Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Service Commande Publique
36 rue des Jardins
BP 231
26502 BOURG-LÈS-VALENCE Cedex

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres...). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations. L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Pour le lot n° 1, les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<p>1-Prix sur la base du montant forfaitaire inscrit dans le document administratif unique valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières</p> <p><i>Il est précisé que le prix sera jugé de la manière suivante :</i> <i>L'offre la moins-disante obtient la note maximale de 100 / 100</i> <i>Les autres offres sont jugées en application de la formule suivante :</i> <i>Note « brute » = offre la moins-disante / offre considérée x 100</i> <i>Cette note « brute » sera ensuite pondérée à 50 % pour obtenir la note finale du prix.</i></p>	50.0 %

<p>2-Valeur technique comprenant les sous-critères suivants :</p> <p><i>Il est précisé que la valeur technique fera l'objet d'une première note « brute » sur 350 points, sur la base des sous-critères définis ci-après ; et que cette note « brute » sera ensuite ramenée à une note sur 100 ; et enfin pondérée à 50 % pour obtenir la note finale de la valeur technique.</i></p>	50.0 %
<p>2a-Qualifications et expériences du personnel assigné à l'exécution du marché public <i>(fournir impérativement la présentation nominative de l'équipe dédiée à l'exécution du marché)</i></p>	Noté sur 100 points
<p>2b-Qualité de la solution technique proposée comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Qualité des connecteurs, appréciée sur la base de leurs caractéristiques techniques (sur 25 points) > Qualité des câbles, appréciée sur la base de leurs caractéristiques techniques (sur 25 points) > Qualité des baies et accessoires, appréciée sur la base de leurs caractéristiques techniques (sur 25 points) > Qualité des cordons et accessoires, appréciée sur la base de leurs caractéristiques techniques (sur 25 points) <p><i>(fournir impérativement les fiches techniques)</i></p>	Noté sur 100 points
<p>2c-Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des prestations comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pertinence du planning de réalisation proposé ainsi que de l'organisation mise en œuvre pour respecter le planning (sur 90 points) > Pertinence de l'organisation proposée pour la réalisation des prestations en zone occupée (sur 10 points) > Pertinence des moyens mis en œuvre pour la gestion de la cohabitation des deux systèmes de câblage jusqu'à la dépollution VDI (sur 20 points) 	Noté sur 120 points
<p>2d-Qualité de la garantie proposée comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pertinence des modalités de remplacement d'un produit dans le cadre de la garantie constructeur (sur 15 points) > Étendue et durée des garanties constructeur (sur 15 points) 	Noté sur 30 points

Pour le lot n° 2, les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<p>1-Prix sur la base du montant forfaitaire inscrit dans le document administratif unique valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières</p> <p><i>Il est précisé que le prix sera jugé de la manière suivante :</i> <i>L'offre la moins-disante obtient la note maximale de 100 / 100</i> <i>Les autres offres sont jugées en application de la formule suivante :</i> <i>Note « brute » = offre la moins-disante / offre considérée x 100</i> <i>Cette note « brute » sera ensuite pondérée à 50 % pour obtenir la note finale du prix.</i></p>	50.0 %

<p>2-Valeur technique comprenant les sous-critères suivants :</p> <p><i>Il est précisé que la valeur technique fera l'objet d'une première note « brute » sur 300 points, sur la base des sous-critères définis ci-après ; et que cette note « brute » sera ensuite ramenée à une note sur 100 ; et enfin pondérée à 50 % pour obtenir la note finale de la valeur technique.</i></p>	50.0 %
<p>2a-Qualifications et expériences du personnel assigné à l'exécution du marché public <i>(fournir impérativement la présentation nominative de l'équipe dédiée à l'exécution du marché)</i></p>	Noté sur 100 points
<p>2b-Qualité de la solution technique proposée comprenant :</p> <p>> Qualité des commutateurs, appréciée sur la base de leurs caractéristiques techniques (sur 25 points)</p> <p>> Qualité des accessoires et modules, appréciée sur la base de leurs caractéristiques techniques (sur 25 points)</p> <p><i>(fournir impérativement les fiches techniques)</i></p>	Noté sur 50 points
<p>2c-Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des prestations comprenant :</p> <p>> Pertinence du planning de réalisation proposé ainsi que de l'organisation mise en œuvre pour respecter le planning (sur 50 points)</p> <p>> Pertinence de la méthodologie proposée pour l'intégration de l'infrastructure dans la supervision existante (sur 10 points)</p> <p>> Pertinence de l'organisation proposée pour la mise en œuvre et l'organisation de la maquette (sur 30 points)</p> <p>> Pertinence de l'organisation proposée pour l'organisation de la bascule (sur 30 points)</p>	Noté sur 120 points
<p>2d-Qualité de la garantie proposée comprenant :</p> <p>> Pertinence des modalités de remplacement d'un produit dans le cadre de la garantie constructeur (sur 15 points)</p> <p>> Étendue et durée des garanties constructeur (sur 15 points)</p>	Noté sur 30 points

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, l'acheteur pourra engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, il se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R.2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://agysoft.marches-publics.info/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

2 Place de Verdun

BP 1135

38022 GRENOBLE CEDEX

Tél : 0476429000

Télécopie : 0476518944

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

A cette adresse peuvent également être obtenus tous renseignements relatifs à l'introduction des recours.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.